

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le Lundi 6 février 2023 à 19h30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	Claudia Beaulieu	Siège no 4	Richard B. Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de la mairesse.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent ainsi que huit (8) personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

23-02017 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été publié par la poste et sur Facebook et le site web de la Municipalité aux fins de consultation par la population.

23-02018 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, soit adopté tel que rédigé.

23-02019 Comptes du mois de janvier 2023

La liste des comptes de janvier 2023 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 2 février dernier et elle est remise à cette réunion. Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 janvier 2023	194 056.58\$
Comptes payés d'avance	113 089.80\$
TOTAL	<u><u>307 146.38\$</u></u>

23-02020 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- a) Richard B. Dubé, CADL, le 19 janvier 2023 ;
- b) Carole Desbiens, Honéquestre, le 23 janvier 2023 ;

23-02021 Embauche d'une adjointe administrative

Considérant l'offre d'emploi affiché le 16 janvier dernier pour un comblé un poste permanent et à temps partiel d'adjoint/d'ajointe administrative ;

Considérant que la direction générale a reçu quelques candidatures et que l'une de celles-ci rencontrait le profil recherché ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement que la Municipalité embauche Mme Julie Lavallière comme adjointe administrative. Les conditions de travail sont celles établies en vertu de la grille salariale et de son contrat de travail. Michael Marmen, directeur général, est mandaté par la Municipalité pour signer le contrat de travail. Bienvenue dans l'équipe Julie!

23-02022 Approbation de la liste officielle des contribuables endettés envers la municipalité et demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier 2021 et 2022

Il est proposé par Jocelyn Pelletier, appuyé par Claudia Beaulieu et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité pour non-paiement des taxes foncières pour les années 2021 et 2022, préparée par la direction générale et conservée aux archives de la Municipalité ;

QUE ce conseil demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles cités dans cette liste le jeudi 11 mai 2023 ;

QUE ce conseil délègue le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, Michael Marmen, pour assister à la vente en justice et pour acquérir, au nom de la municipalité le ou les immeubles dans l'éventualité où il n'y a aucun preneur. Si le directeur général est dans l'impossibilité d'assister à la vente, le conseil mandate la mairesse, Madame Andrée Dubé, d'agir comme déléguée substitut.

23-02023 Adoption du projet de Règlement numéro 375 concernant la démolition des Bâtiments (Avec dispense de lecture)

ATTENDU que l'adoption d'un règlement de démolition a comme principal objectif d'assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé ;

ATTENDU qu'il faut mettre en place une procédure par laquelle le requérant doit démontrer la validité de sa demande d'autorisation à démolir un immeuble, ainsi que l'utilisation projetée du sol à la suite de la démolition de l'immeuble ;

ATTENDU que la constitution d'un comité de démolition composé de trois (3) membres du conseil municipal est exigée ;

ATTENDU que ce comité a pour fonction d'autoriser les demandes de démolition selon les critères établis dans le règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 17 janvier 2023 ;

IL est proposé par Richard B. Dubé, appuyé par Stéphanie Caron et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de Règlement numéro 375 concernant la démolition des Bâtiments. Une copie fut remise aux gens dans l'assistance, et pour ceux et celles qui le souhaitent, une copie pourra être consultée au bureau municipal et sur le site web de la municipalité.

23-02024 Adoption du Règlement numéro 374 fixant le taux de taxes foncières générales et de secteurs, les tarifs de compensation pour les services d'égouts, des matières résiduelles, de vidange des fosses septiques, de déneigement et de la police, le taux d'intérêt sur les comptes dus et le paiement des comptes par versements pour l'année 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2023 lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a déterminé les prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2022 par Richard B. Dubé, conseiller au siège no 4;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyé par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 374 soit adopté et que le conseil ORDONNE et STATUE par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement amende et remplace le règlement numéro 364.

ARTICLE 2 - ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2023.

Le texte du règlement est transcrit au livre de règlements municipaux et remis aux membres du conseil et est mis à la disposition du public.

23-02025 Semaine prévention du suicide

Le conseil municipal souhaite souligner le 33^e semaine de prévention du suicide qui se tiendra du 5 au 11 février 2023, sous le thème Mieux vaut prévenir que mourir ;

Considérant que cette campagne met de l'avant l'importance de la prévention et encourage les gens à oser parler du suicide malgré les craintes ou l'inconfort.

Le conseil municipal encourage les gens à prendre connaissance des outils offerts par *l'Association québécoise de prévention du suicide* et consulter leur site web (<https://aqps.info/semaine-nationale-de-prevention-du-suicide/>)

23-02026 Avis de Motion et Dépôt du Règlement 377 (Avec dispense de lecture)

Je, Stéphanie Caron, conseiller numéro 3, donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil qu'un projet de Règlement numéro 377 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 310 et ses amendements.

Je, Stéphanie Caron, conseiller numéro 3, dépose le projet de Règlement 377 qui a pour objectif de modifiant le Plan d'urbanisme numéro 310 et ses amendements.

Ce règlement fait suite au Règlement 02-10-41 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata qui est entré en vigueur le 25 novembre 2022 et que le Règlement 02-10-41 est le règlement par lequel il y un agrandissement du périmètre urbain de 14,3 hectares à partir de l'affectation Agroforestière et à identifier ce secteur dans la sous-affectation industrielle ;

Une copie du Règlement est remise aux gens dans l'assistance et une copie pourra être consultée au bureau municipal et sur le site web de la municipalité.

23-02027 Avis de Motion et Dépôt du Règlement 378 (Avec dispense de lecture)

Je, Claudia Beaulieu, conseiller numéro 1, donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil qu'un projet de Règlement numéro 378 modifiant le Règlement de zonage 312 et ses amendements.

Je, Jocelyn Pelletier, conseiller numéro 6, dépose le projet de Règlement 378 qui a pour objectif de modifiant le Plan d'urbanisme numéro 312 et ses amendements.

Ce règlement fait suite au Règlement 02-10-41 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata qui est entré en vigueur le 25 novembre 2022 et que le Règlement 02-10-41 est le règlement par lequel il y un agrandissement du périmètre urbain de 14,3 hectares à partir de l'affectation Agroforestière et à identifier ce secteur dans la sous-affectation industrielle ;

Une copie du Règlement est remise aux gens dans l'assistance et une copie pourra être consultée au bureau municipal et sur le site web de la municipalité.

23-02028 Demande de commandite- Ballon sur glace mineur - Championnat Canadien Juvénile 2023 (Saskatchewan)

Considérant que les équipes de ballon sur glace T-Miss et Blitz du Témiscouata ont été confirmées pour représenter le Québec au prochain Championnat Juvénile Élite qui se déroulera du 29 mars au 1^{er} avril 2023 à Saskatoon, Saskatchewan ;

Considérant les belles performances de nos équipes respectives lors de l'Édition 2022, soit une première position pour le Blitz et une 5^e position pour le T-Miss ;

Considérant que l'un de nos citoyens, Monsieur Phillippe Dupuis, fait partie de l'équipe masculine du Blitz ;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement d'appuyer nos équipes et d'accorder un montant de 100\$ afin de les soutenir dans cette aventure. Le conseil vous souhaite encore beaucoup de succès cette année!

23-02029 Achat d'équipements appartenant à l'Association sportive de Saint-Honoré

Considérant la volonté de la Municipalité de faire en mise en commun des équipements appartenant à l'Association des loisirs situés et entreposés dans la salle des loisirs ;

Considérant la volonté de la Municipalité de s'occuper et de faire la pleine gestion des équipements situés et entreposés dans la salle des loisirs ;

Considérant l'offre fait à la Municipalité par de l'Association des loisirs pour l'achat de ses équipements énumérés à l'annexe A ;

Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement d'acheter les équipements énumérés à l'annexe A et appartenant à l'Association des loisirs pour la somme globale de 7 500,00\$ répartie sur les trois prochaines années. Ce montant sera pris à partir du poste budgétaire numéro 02-701-20-642.

23-02030 Mandat à Morency, Société d'avocats

Attendu qu'un mandat verbal a été donné à la firme *Morency, Société d'avocats*, afin d'assister le Conseil municipal de Saint-Honoré-de-Témiscouata relativement aux démarches juridiques dans le dossier d'un employé;

Attendu que le dossier et les informations concernant un employé sont confidentiels;

En conséquence, il est proposé par Jocelyn Pelletier, appuyé par Claudia Beaulieu et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal entérine le mandat confié à la firme *Morency, Société d'avocats*, et relatif aux démarches, vérifications légales effectuées et représentation dans le dossier d'un employé.

23-02031 Période de questions

À 19h56, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Honéquestre : soirée de Poker et de Charlemagne ouvert pour tous ;
- Demande pour l'activité d'Honéquestre prévu le 17 juin, réponse du conseil et suivi ;
- Déneigement ;
- Souffleur et neige sur les terrains ;
- Heures d'ouverture du bureau municipal.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 20h07, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Stéphanie Caron, Andrée Dubé, mairesse, lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Michael Marmen, directeur général

ANNEXE A

Liste des équipements et articles vendus par l'Association sportive de Saint-Honoré à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

BANCS DU COMPTOIR INTÉRIEUR (6 unités)

ARMOIRES BRUNES (2 unités)

SURFACEUSE (ZAMBONI)

MACHINE À POP-CORN

4 BÂTONS DE MARCHE ET 4 PAIRES DE RAQUETTES

TABLE DE POOL ET ÉQUIPEMENTS DE POOL (Bâtons, boules, rack)

POÊLE DE MAISON

POKER ET LOGICIEL ET JETON

BUTS DE HOCKEY GROS ENFER AVEC FILLET (2 unités)

MINI BUTS DE HOCKEY (2 unités)

SALOON (BÂTIMENT-BAR EXTÉRIEUR)

FRIGIDAIRES DE MAISON DANS LE SALOON (2 unités)

ARBRE DE NOËL

ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

LA BALANÇOIRE (terrain balle molle)

LE COFFRE FORT

LE SYSTÈME DE SON

L'ENSEMBLE DES TABLES ET DES CHAISES SITUÉES DANS LA SALLE DES LOISIRS

EXTRA

****LA MUNICIPALITÉ RÉSERVERA UN ESPACE POUR UN CLASSEUR POUR LES ARCHIVES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE****

****LA MUNICIPALITÉ RÉSERVERA UN ESPACE POUR UNE CAPACITÉ TOTALE DE DEUX BACS DE RANGEMENT POUR DES ARTICLES DIVERS QUE L'ASSOCIATION SPORTIVE SOUHAITE ENTREPOSER DANS L'ÉDIFICE MUNICIPAL****